Ville de
CHAGNY

le 27 février 2017

direction générale

Référence :

Affaire suivie par :
Mme M-J Poitout

Madame la Présidente
Commission Nationale du Débat Public
Commission Particulière VFCEA
28 bd Schneider
71200 LE CREUSOT

Madame la Présidente,

Le projet VFCEA qui prévoit l'électrification et la modernisation de la voie ferrée entre NEVERS et CHAGNY est une réelle opportunité pour le développement du trafic fret entre la façade Atlantique, l'Est et le Sud-Est de la France et le reste de l'Europe.

Pour la Saône et Loire, sa réalisation serait bénéfique en permettant le report modal d'une partie du trafic marchandise transitant par la RCEA, point noir routier du département.

Le projet sera une opportunité de développement du trafic fret local lié aux grosses industries existantes (Chalon-sur-Saône, Le Creusot...) et peut-être aussi de nouvelles opportunités plus locales. Notons à ce propos que la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE et SUD, à laquelle adhère la ville de CHAGNY, développe une importante zone économique, la ZAC du PRE FLEURY, proche de la ligne et dont 15 ha sont situés sur la commune de CHAGNY. Deux anciens embranchements –dont un électrique- encore fonctionnels desservant une usine de fabrication de chauffages reconvertie aujourd'hui en entrepôts de stockage existent sur la ligne.

La ville de CHAGNY, nœud ferroviaire historique, ne peut qu'être favorable à cette fonctionnalité Fret du projet qui ressort de l'intérêt général. Toutefois, les riverains de la ligne et des habitants plus éloignés se sont déclarés inquiets du bruit et des nuisances supplémentaires que pourrait engendrer l'accroissement des circulations fret.

La municipalité demande à ce qu'au cours des phases d'études ultérieures du projet, le maître d'ouvrage prenne en compte ces inquiétudes et qu'il réalise toutes les expertises et études nécessaires pour quantifier les nuisances et définir les éventuelles dispositions constructives permettant de préserver l'environnement des riverains sur les niveaux sonores et vibratoires tant diurnes que nocturnes.

Pour ce qui concerne les fonctionnalités Voyageurs du projet, le projet VFCEA apportera un bénéfice aux habitants de CHAGNY en permettant des voyages interrégionaux directs (CHAGNY-TOURS par exemple) sans changement de train à

Mairie de Chagny - 4, Rue de Beaune - 71150 CHAGNY - Tél. 03.85.47.80.00 - Fax 03.85.47.80.28
e.mail : mairie@ville-chagny71.fr
République Française - Département de Saône-et-Loire

Nevers. La ville souhaite que le nombre d'arrêts en gare de CHAGNY sur ces liaisons soit au moins préservé si ce n'est augmenté.

La création d'un raccordement à la Ligne à Grande Vitesse PARIS-LYON et d'une halte d'interconnexion TER-TGV en gare du CREUSOT-MONTCEAU-MONTCHANIN TGV sera un avantage certain pour Chagny et ses environs.

Actuellement les usagers du TGV se rendent à cette gare en voiture et on peut espérer que beaucoup d'entre eux puissent s'y rendre en TER grâce au projet. Le nombre et les horaires des dessertes de cette interconnexion à partir de CHAGNY devront être adaptés aux besoins des habitants de CHAGNY, en particulier aux voyages professionnels vers PARIS ou LYON. Une enquête sur les habitudes des Chagnotins empruntant le TGV serait intéressante à mener par le maître d'ouvrage pour définir ces besoins.

Cependant la commune est actuellement confrontée à un manque de places de parking à proximité de la gare. Pour accompagner l'augmentation de la fréquentation TER attendue avec le projet VFCEA, il conviendrait que la SNCF coopère avec la municipalité qui a des idées d'extension de parkings : par exemple dans les excédents d'emprises ferroviaires proches de la gare ou sur un autre terrain acquis par la commune- ce qui impliquerait toutefois la définition commune d'un cheminement piétonnier sécurisé d'accès à la gare côté EST. Cet aspect de l'intermodalité Voyageurs parait devoir nécessairement accompagner le projet VFCEA à CHAGNY.

Enfin la Ville de CHAGNY est prête à examiner avec le maître d'ouvrage et faciliter autant que possible ses besoins particuliers durant la phase travaux du projet.

Pour sa réalisation, il semble judicieux d'envisager d'abord l'électrification et la modernisation de l'ensemble de la ligne avant de procéder à la construction du raccordement et à l'aménagement de la halte d'interconnexion TER/TGV.

En conclusion, le projet ferroviaire VFCEA apparaît comme profitable pour CHAGNY. Si, à l'issue du débat préalable, la décision de poursuivre le projet était prise, la municipalité souhaite qu'au cours des différentes phases d'étude, sa concertation avec le maître d'ouvrage soit la plus étroite possible en vue de préserver les intérêts de la commune et de ses habitants.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Michel PICARD